



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2025.101 du 31/01/2025

**OBJET** : Portant mise en demeure de faire procéder à  
diagnose du chien REXY

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,**

VU le Code Rural et de la pêche Maritime, et notamment ses articles L.211-12, L.211-13, L.211-13-1, L.211-14, L.212.10, R.211-5 et de d.211-5.2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L.2212-2,

VU la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ;

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Luis MORENO CAMCHO demeurant au 32 avenue Thiers 77000 MELUN détient un chien dénommé « **REXY** » de race STAFFORDSHIRE BULL TERRIER,

**CONSIDERANT** que le chien REXY n'est pas inscrit au Livre des Origines Françaises ;

**CONSIDERANT** qu'il a été constaté que Monsieur Luis MORENO CAMCHO n'a pas effectué les démarches nécessaires imposées par la loi et n'a pas répondu aux obligations légales relatives à la détention du chien ;

**- ARRETE -**

**Article 1er**

Monsieur Luis MORENO CAMCHO domicilié au 32 avenue Thiers 77000 MELUN détenteur du chien dénommé REXY, de race STAFFORDSHIRE BULL TERRIER, qui se trouve à la même adresse, est mise en demeure de faire procéder à une évaluation morphologique (diagnose) de son chien avant le 28/02/2025 en apportant les pièces nécessaires à cette déclaration.

**Article 2**

Si à l'issue du délai énoncé à l'article premier, les mesures prescrites n'ont pas été réalisées, l'animal sera placé par arrêté municipal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. Le Maire pourra faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

**Article 3**

Les frais afférents aux opérations de garde et éventuellement d'euthanasie de l'animal sont à la charge de Monsieur Luis MORENO CAMCHO.

#### **Article 4**

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun Cedex dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce délai commence à courir à partir du jour où la présente décision a été notifiée à l'intéressé.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20250101-183030-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2025  
Publication :

Fait à Melun, le 31/01/2025

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eliana Valente'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MELUN' at the top and '77008' at the bottom, with a central emblem.

Eliana VALENTE,